

# TRANSPORTS SCOLAIRES

## S.I.T.S. DU PAYS DE RABELAIS

### Desserte du Collège d'AVOINE

(Rigny-Ussé, Huismes, Avoine, Beaumont et Savigny)

### Desserte des Collèges et Lycées de CHINON

(Elèves de Rigny-Ussé, Saint-Benoît et Huismes)

## ANNEE SCOLAIRE 2015/2016

### Nouvelle procédure d'inscription en 3 étapes :

1) Pré-inscription obligatoire en ligne à l'adresse suivante [www.cg37.fr](http://www.cg37.fr) ou à la Mairie du domicile

**entre le 1<sup>er</sup> juin et le 10 juillet 2015**

(se renseigner des jours et horaires précis auprès de chaque mairie).

2) Validation de la demande d'inscription par le SITS du Pays de Rabelais ou le Conseil Départemental suivant le cas.

3) Retrait du titre de transport auprès de la Mairie du domicile

**à partir du 15 juillet**

ou envoi par courrier sous réserve d'avoir préalablement fourni une photo de l'élève et une enveloppe affranchie à **1,15 €**.

Passée la date du 10 juillet, toute demande d'inscription sera à effectuer directement auprès du Secrétariat du SITS à la Mairie de CHINON (Bureau fermé en Août).

Faute de places disponibles, les élèves seront portés sur liste d'attente.

**Le coût annuel du transport est fixé à 150 € par élève.**

Il est rappelé que l'inscription vaut pour une année complète (aucun remboursement en cas de résiliation en cours d'année sauf cas de force majeure).

Enfin, les familles redevables de leurs cotisations pour l'année en cours ou les années antérieures devront impérativement s'acquitter des sommes dues avant de réinscrire leurs enfants.